




APPEL URGENT

Décembre 2020

ÉGYPTE Détenions arbitraires

République arabe
d'Égypte dirigée par
Abdel Fattah al-
Sissi

 1 001 450 km²

 97,55 Mio (2017)

 Le Caire

Peine de mort et
torture : OUI
Partie au Pacte
international relatif
aux droits civils et
politiques (PIDCP),
ainsi qu'à la
Convention contre la
torture.

Nous vous invitons à adresser
une copie du modèle de
lettre ci-joint aux autorités
dont l'adresse se trouve sur
la lettre.

Affranchir à 0, 98€ pour la
Belgique et à 1,61€ pour
l'international.

<https://twitter.com/i/web/status/1335985484804333570>



Les listes s'allongent

Mi novembre (2020), les forces de sécurité plaçaient en détention préventive, sous l'accusation fallacieuse d'activités terroristes, trois responsables de l'Initiative égyptienne pour les droits personnels (EIPR), dont **Gasser Abdel-Razek**, le directeur, en représailles d'une rencontre début novembre entre l'ONG et des diplomates étrangers. Selon la BBC, ils ont été relâchés début décembre. Récemment 28 militants et défenseurs, dont **Alaa Abdel-Fattah**, **Mohamed ElBaker** ou nombre d'opposants politiques, comme **Abdel-Monaem Abul Fetouh** ou **Mohammed el-Kassas**, incarcérés, ont été ajoutés à la liste de terroristes utilisée par Le Caire pour coffrer les dissidents. **Ramy Shaath**, dont l'épouse française mène une campagne intense pour sa libération, figure sur cette liste depuis plusieurs mois.

C'est dans ce contexte de répression permanente que le président égyptien Al-Sissi a effectué une visite en France les 7 et 8 décembre 2020. Or, le **président Macron**, au lieu d'épingler la brutalité du régime d'al-Sissi envers la dissidence, a souligné les « *vues convergentes* » et les « *préoccupations communes* » de la France et de l'Égypte, affirmant que « *le combat contre le terrorisme est au cœur de [notre] coopération technique et militaire* » !

et les détentions se prolongent ...

Dans le collimateur du gouvernement, ce sont aussi des journalistes indépendants, travaillant pour différents médias, et des intellectuels, souvent actifs sur les réseaux sociaux.

Ainsi la journaliste **Solafa Magdy** et son mari **Hossam el-Sayed**, photjournaliste, ont un fils de sept ans. Au coeur d'une enquête du service du procureur général de la sûreté de l'État, ils sont accusés, avec leur avocat **Mohamed Salah**, d'appartenir à un groupe terroriste et de diffuser de fausses nouvelles. Depuis leur arrestation il y a maintenant plus d'un an, ils sont détenus arbitrairement. Le 30 août 2020, le parquet de la sûreté de l'État a interrogé Solafa dans le cadre d'un nouveau procès. Le 31, la mère de Solafa a été autorisée à lui rendre visite pendant 30 minutes à la prison pour

femmes d'Al-Qanater à Qalyubia. La santé de Solafa se détériore. Elle souffre de douleurs rénales et d'un essoufflement si important qu'elle a dû être placée sous oxygène à l'hôpital pénitentiaire.

Les allégations fabriquées des procureurs à l'encontre Solafa -et contre maints autres prisonniers politiques- sont principalement basées sur des informations contenues dans les dossiers d'enquête des services secrets (Département de la sécurité intérieure). Ni les conseillers juridiques, ni les prévenus ne sont autorisés à les consulter en amont des procès.

Pareillement, le 31 octobre, la détention préventive du chercheur en droits de l'homme **Ibrahim Ezz El-Din** a été prolongée de 45 jours. Arrêté le 11 juin 2019 il avait disparu 167 jours avant d'être transféré à la prison de Torah en novembre 2019. Il affirme avoir été torturé. Son état de santé se détériore. S'il est touché par le Covid, il encourt tout simplement la mort. Dans les prisons égyptiennes surpeuplées et insalubres, le virus se propage rapidement.

Le 23 août, la sœur de **Ramy Kamel**, ayant pu lui rendre visite pendant 20 minutes, a constaté qu'il avait perdu environ un tiers de son poids. Laisse sans soins médicaux appropriés, malgré les risques liés au Covid-19 dans les prisons égyptiennes, il se trouve dans une profonde détresse, en raison de son isolement prolongé. Il souffre de crises d'asthme répétées. Au long de son séjour au cachot, les droits de Kamel ont été violés : outre les tortures des agents de la sécurité nationale en novembre 2019, cette longue période d'isolement qui équivaut à de la torture. Son droit à un procès équitable a par ailleurs été foulé aux pieds à plusieurs reprises (accès à son avocat et à la documentation refusé, plainte contre l'accusation non déposée, séance de procès sans sa présence et ses avocats...).

Ce 23 novembre marquait un an de détention en isolement pour Ramy Kamel, défenseur copte des droits humains, pour lequel l'ACAT a réitéré ses appels à la libération.

(ACAT France et Allemagne, RSF)